



## Un détaillant refuse de vendre un bulletin de loto

Par **cesca**, le **14/04/2008** à **10:07**

bonjour,

ma maman joue au loto dans un tabac de puis plusieurs dizaines d'années; la dernière fois il a refuser de la servir pour des raisons d'incompatibilité d'humeur. elle a 80 ans, a beaucoup de mal à marcher et ne peut aller chez un autre détaillant , trop de distance pour elle d'où ma révolte. Que puis-je faire ? Vers qui me tourner pour trouver de l'aide afin de résoudre ce litige ?

Merci pour votre réponse.

Cordialement

FA

Par **gloran**, le **15/04/2008** à **14:09**

Votre détaillant est doublement en infraction :

- refus de vente : article L122-1 du code de la consommation.
- discrimination (envers personne âgée) article 225-2 du Code pénal.

Expliquez lui tout ça (notamment, prison pour la discrimination) et il reviendra certainement à la raison.